création d'un abattoir

commune d'Ancenis -Saint Gereon

conclusions

enquête publique : 9 novembre-12 décembre 2020

L’enquête publique porte sur le projet de création d’un établissement d’abattage , de découpe et de conditionnement de volailles , à l’intérieur de la ZI de l’Hermitage, sur la commune d’Ancenis Saint Géréon ; sont aussi concernées les communes voisines de Mésanger, Roche blanche, Vair sur Loire, et Orée d’Anjou, au titre des sites de compensation et/ ou situées dans un rayon de 3 km autour du futur établissement .

Il s’agit d’un projet important sur un superficie de 10 ha, comprenant un ensemble un bâti d’environ 17 000 m² , destiné à traiter près de 600 000 volailles en moyenne par semaine pour un montant financier estimé à 43 millions d’Euros.

Ce projet est soumis à enquête publique, par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 dans le cadre d’une procédure de demande d’autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l’Environnement ; à l’issue des procédures , la décision susceptible d’intervenir est un arrêté d’autorisation délivré par le préfet de Loire atlantique, assorti le cas échéant de prescriptions d’exploitation ou refus.

L’autorité organisatrice de l’enquête est l’État (Préfecture de Loire Atlantique), le maître d’ouvrage et exploitant, est la société Galliance .

La Direction Départementale de la Protection des Populations , service instructeur, a considéré que le dossier , complet et régulier , après l’envoi d’observations le 7 février et les réponses du demandeur le 3 juillet 2020 pouvait être mis à enquête publique.

L’enquête s’est déroulée de manière normale sans incident particulier mais dans un contexte sanitaire particulier ; ,

l’absence d’observations par le public , en particulier celles attendues des habitants les plus proches du futur établissement ainsi que d’associations de défense du bien être animal, interroge ; mais ceci peut s’expliquer, d’une part, par les restrictions des déplacements liées à la pandémie , d’autre part, par la connaissance des riverains du projet, présenté notamment en réunion publique avant l’enquête , enfin, par la préparation du dossier par l’exploitant qui a su contacter des personnes et des associations expertes dans les domaines de l’Environnement et du bien être animal.

Au vu, de la cohérence de la localisation du projet en secteur industriel, classé en zone 1AUe-b du PLU de la commune d'Ancenis, à l'intérieur de l'enveloppe urbaine délimitée par la rocade départementale Est de contournement, avec un éloignement des zones d'habitat les plus denses , au sud et à l'Ouest,

au vu de l'ensemble des mesures proposées par le maître d'ouvrage pour réduire les nuisances générées par la future exploitation notamment en termes, d'insertion dans l'environnement urbain , de préservation de la bio diversité, de traitement des rejets d'eaux usées et pluviales avant rejet dans le milieu , de traitement des déchets ,

considérant, au regard des risques d'incendie et d'explosion , que le projet a intégré des mesures de protection en faveur des salariés comme des riverains du futur établissement ,

considérant, que le dossier a pris en compte les nuisances sonores, olfactives, d'émission de poussières , pouvant être générées par le projet, à l'exception des mesures de circulation extérieure au projet qui ne sont pas de la compétence d'une société privée ,

Considérant que l'exploitant propose les solutions techniques à même d'assurer le bien être animal , en matière d'acheminement , de stockage et d'anesthésie des volailles ,

je donne un **avis favorable** au projet de création d'un abattoir de volailles sur le site de la ZI de l'Hermitage à Ancenis , tel que soumis à enquête publique du 9 novembre au 12 décembre 2020.

avec la recommandation suivante :

Dans la continuité des principes d'aménagement inscrits dans l'OAP n° 7 du PLU de la commune d'Ancenis, la communauté de communes (COMPA) et le Département de Loire Atlantique devront engager les études préliminaires pour optimiser le fonctionnement du carrefour de la Planche sur la RD 723 , et/ou procéder à la création d'une voie nouvelle à partir de l'échangeur de l'Aubinière, afin de permettre tous les mouvements et d'assurer la sécurisation en particulier du trafic des camions lié à la présence du nouvel abattoir.

Le 4 janvier 2021
le commissaire enquêteur